



## Jouer un rôle plus important demain dans le financement de l'économie ? Bien sûr ! À condition d'être encore en vie !



2

1. Paul-Henri de La Porte du Theil, président de l'AFG  
2. Pierre Bollon, délégué général de l'AFG

Le monde moderne adore les situations qui font apparaître des contradictions avérées ou à tout le moins de fortes incohérences entre les objectifs affichés dans un domaine et les moyens décidés et mis en œuvre. L'environnement que connaît la gestion d'actifs illustre malheureusement parfaitement cette schizophrénie.

Ainsi on ne compte pas les rapports, études et articles qui montrent que le financement des entreprises, aujourd'hui réalisé aux trois-quarts par les banques, devra demain être assuré davantage par les marchés, et que la **gestion financière pour compte de tiers aura à jouer un rôle accru pour faire en sorte que l'épargne longue se mobilise sur les projets d'investissements et d'infrastructures utiles à l'économie et à la création d'emplois**. Il est évident que pour obtenir cette allocation vertueuse et efficace de l'épargne, pour faire en sorte d'optimiser sa fertilité, il ne suffit pas d'espérer que les épargnants fassent le bon choix à partir d'une analyse pertinente du couple risque/rendement des différents produits disponibles. Trop de volatilité des marchés au cours des douze dernières années a hypertrophié leur vision du risque, et trop d'incitations disparates et incohérentes ont fait perdre à la fiscalité le rôle d'orientation qui devrait être le sien.

**L'AFG se bat depuis des années pour que l'épargne des particuliers s'oriente davantage vers des placements longs, en particulier en actions, et que l'allocation des investissements des institutionnels ne soit pas rendue systématiquement sous optimale par des réglementations mal calibrées. De modifications progressives des dispositions les plus contreproductives, en prise de conscience de plus en plus affirmée de la**



**nécessité du placement long terme de l'épargne, on peut (à condition d'avoir une dose certaine d'optimisme...) espérer que le message est en train de passer et que des mesures, même timides, finiront par être prises.**

Les sociétés de gestion pourront alors jouer pleinement leur rôle et employer tout leur talent à obtenir le meilleur rendement pour les capitaux qui leur auront été confiés.

**Mais encore faudrait-il qu'il existe des sociétés de gestion françaises en bonne santé pour exercer sereinement leur métier !**

**Ce n'est malheureusement pas certain tant le risque est grand que les mesures réglementaires ou fiscales qui déferlent sur notre industrie finissent par avoir raison de son dynamisme et de sa volonté d'être utile à l'économie.** Certes il était nécessaire de tirer les enseignements de la crise et de corriger les excès qui s'étaient manifestés, mais alors que la gestion financière française avait réussi à traverser les années difficiles en réalisant une gestion sérieuse au service des investisseurs et n'avait été concernée par aucun des scandales qui ont fait la une des médias, on constate que les différentes mesures proposées à Bruxelles ou à Paris ont quasiment toutes des impacts particulièrement négatifs pour notre métier :

1. **la fiscalité des épargnants** accentue l'avantage qui est donné à celui qui investit à court terme et sans risque par rapport à celui qui fait le pari du long terme et des actions ;
2. **la rétribution des distributeurs** de produits et services de gestion risque d'être régie par des règles d'interdit qu'aucune autre industrie y compris financière ne connaît alors même qu'une simple transparence, que tous les

acteurs acceptent parfaitement, suffirait très largement à répondre aux objectifs poursuivis ;

3. **la rémunération des gérants** pourrait être encadrée d'une manière plus étroite encore que celle des *traders*, alors même que la spécificité de notre métier et la diversité des types de sociétés de gestion nécessitent des approches plus souples et plus différenciées ;

4. et enfin, cerise sur le gâteau, **le projet de taxe européenne sur les transactions financières, limitée à onze pays**, qui était initialement prévue pour combattre la spéculation, pourrait, si elle est mise en place telle quelle, obérer très significativement, et parfois définitivement, le rendement des fonds gérés par les sociétés de gestion françaises et ferait fuir leur importante clientèle étrangère.

Comment qualifier, dans ces conditions, la position de ceux qui continuent à dire que la gestion financière est l'un des plus beaux fleurons de la place financière de Paris et qu'il faut l'aider à se développer ! Aveuglement ? Méconnaissance ? Double langage ?

Mais, loin de ces craintes et de ces suspicions, **nous ne doutons pas qu'avec la foi, l'énergie et la compétence qui habitent les sociétés de gestion nous saurons convaincre nos différents interlocuteurs de trouver les solutions permettant à la gestion française de continuer à faire honneur à notre pays.**

Paul-Henri de La Porte du Theil, président de l'AFG  
Pierre Bollon, délégué général de l'AFG